

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er août 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

AMENDEMENT

N ° CD260

présenté par

M. Jean-Pierre Vigier, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Beauvais, M. Boucard, M. de Ganay, M. Hetzel, Mme Louwagie, Mme Poletti, M. Schellenberger, M. Sermier, Mme Valentin, M. Vialay, M. Leclerc et M. Bazin

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 15 BIS B, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.